



VIVRE ENSEMBLE

Engagements

Des boussoles
dans le brouillard



REVUE D'INFORMATION SUR L'ASILE

VE 195/déc. 2023

ÉDITORIAL – <i>Sophie Malka</i>	1
Des boussoles dans le brouillard	
SOLIDARITÉ – <i>Daniela Cavadini</i>	2
« Personne ne voudrait vivre à Chiasso ! » Vraiment ?	
JOURNALISME COLLABORATIF – <i>Élodie Feijoo</i>	4
Lighthouse Reports : « Notre but est d’avoir un impact. »	
MÉDIAS – <i>Sophie Malka</i>	
Les mots des migrations. Qu’en pensent les jeunes ?	7
TÉMOIGNAGE – <i>Zelal Karatas</i>	10
Devenir réfugié·e, c’est si facile...	
DRÔLE DE NEWS – <i>Thao Pham</i>	12
Nouvelle pratique, nouvelle définition ?	
CHRONIQUE MONDE – <i>Jérôme Félix</i>	13
• Pakistan. 1,7 million d’Afghan·es expulsé·es, dans le silence international	14
• Du côté de la pratique suisse. À la barbe des afghanes	16
TÉMOIGNAGE – <i>Danielle Othenin-Girard</i>	18
Hamideh : « La situation des femmes en Afghanistan »	
DROIT D’ASILE – <i>Sophie Malka</i>	19
La raison saura-t-elle faire son retour au Parlement fédéral ?	
TRAVAIL – <i>Raphaël Rey</i>	22
Livreurs et livreuses à vélo. Quand l’exploitation s’appuie sur l’exclusion	
ITALIE – <i>Barbara Vecchio</i>	24
Procès contre Riace : de bonnes nouvelles !	
LIVRE	26
Les merveilleuses recettes du lieu-dit	
GOOD NEWS – <i>Sophie Malka</i>	28

- 1 Le Temps, *Séisme aux Pays-Bas, où l’extrême droite sort victorieuse des élections législatives, 22.11.23*
- 2 Le Monde, *La figure de l’étranger, ce repoussoir imaginaire : comment le vote RN a évolué, 17.11.23*

SOMMAIRE

ABONNEMENT 20 frs / an pour 5 numéros

IBAN CH 3809 00000 01200 95841

Abonnez-vous ou soutenez-nous avec TWINT!



Scannez le code QR avec l'app TWINT



Confirmez le montant et le don



ÉDITORIAL

DES BOUSSOLES DANS LE BROUILLARD

Montée de l'extrême droite, système multilatéral mis en péril par la Russie, la Chine, l'Iran qui cherchent à déstabiliser les pays occidentaux et nourrissent les guerres, réseaux sociaux utilisés pour s'immiscer dans les scrutins électoraux et attiser la haine. On ne peut pas dire que nos démocraties soient au mieux de leur forme.

Dans notre dernière édition, nous pointions du doigt le [mauvais] calcul des partis de la droite traditionnelle dans leurs alliances avec l'UDC. L'original a été préféré à la copie. Phénomène identique aux Pays-Bas, avec l'avènement du parti de Geert Wilders, raciste patenté. La droite gouvernementale a tenté de rétro pédaler mais « trop tard pour remettre le génie dans la bouteille », analyse un politologue¹. Image éloquente qui dit le danger d'une normalisation de ces mouvances et de la propagation de leurs discours.

Une enquête sur les raisons de la percée du Rassemblement national (RN) dans les campagnes françaises montre qu'elle n'exprime pas le refus d'une mixité et d'un « trop-plein » vécus. Mais une opposition « symbolique » à ce que représentent les étrangers pour les votant-es. Ils et elles ne les côtoient pas, mais sont imprégnés des discours les dépeignant comme « assistés », « délinquants » ou « criminels ». Ils et elles ne sont pas forcément racistes, mais veulent s'en distinguer. Et portent au pouvoir des forces antidémocratiques.

C'est dire la responsabilité des élu-es dans les idées qu'ils et elles véhiculent, en parole et en actes (p. 19). Et la nôtre de démystifier ces mensonges.

Une partie de nos sociétés semble avoir oublié les cataclysmes du siècle passé, les raisons pour lesquelles des institutions visant à protéger la paix et les droits humains ont été créées. Ces droits pouvant être opposés à

l'arbitraire de l'État, forcément faillible. Des droits et institutions que l'extrême droite n'a de cesse d'attaquer.

Une partie de nos sociétés, seulement.

Le 11 octobre 2023, le maire de la ville italienne de Riace gagne en appel un procès très politique lancé par le ministre populiste Matteo Salvini. Riace était le modèle du possible, la négation vivante des thèses dépeignant la migration comme une menace plutôt que comme une chance. Salvini a voulu la détruire. Riace n'est pas morte. (p. 24)

Le 15 novembre 2023, le plan du gouvernement britannique souhaitant délocaliser les procédures d'asile au Rwanda est jugé illégal par la Haute Cour du Royaume-Uni. 18 mois plus tôt, saisie par des associations, la Cour européenne des droits de l'homme avait suspendu in extremis un vol charter organisé par Londres. (p. 28)

Parler de ces combats gagnés, c'est montrer que les instruments démocratiques sont bien vivants. Parler des mobilisations citoyennes contre le rejet qui s'imprime dans les cœurs et dans l'espace public, c'est montrer que le « problème » dépeint comme une « menace » est avant tout un défi. Certain-es retroussent leurs manches pour le relever et sans doute que cela les rend même heureux et heureuse. Montrer que chez les jeunes aussi, une vision ouverte de la société se fraie un chemin. Ces engagements sont des lumières dans le brouillard.

Et puis il y a celles et ceux dont on parle, « ces gens-là », qui prennent trop rarement la parole. Leur permettre de se montrer tels qu'ils sont, des hommes, des femmes, avec leur histoire, leurs forces et leurs faiblesses, des opinions et des désirs multiples, c'est démystifier, rapprocher, ouvrir une brèche dans les esprits. C'est dans cette voie que Vivre Ensemble continue à s'engager, avec d'autres, avec vous. Bonne lecture!

SOLIDARITÉ

« PERSONNE NE VOUDRAIT VIVRE À CHIASSO ! » VRAIMENT ?

Des difficultés rencontrées par des habitant-es du sud du Tessin face à l'arrivée de personnes migrantes et réfugiées ont été abondamment rapportées dans les médias. Un groupe de citoyen-nes de la région s'est questionné sur le bien-fondé de cette avalanche de faits négatifs. Et se mobilise. Daniela Cavadini a participé à cette réflexion.

Depuis cet été, Chiasso fait parler d'elle. En cause: la présence d'exilé-es engendrant un problème de cohabitation décrit comme grave et menaçant pour les habitant-es de la ville, particulièrement depuis l'annonce de l'accueil de 600 personnes dans les trois centres fédéraux (CFA) de la région. «Beaucoup trop!» notamment pour Chiasso, où fait rage depuis des mois une propagande politique, dure et discriminatoire envers les demandeur-euses d'asile alors que ce sont elles et eux qui devront vivre dans ces centres, dans des conditions difficiles entre surpeuplement et isolement.

Des infractions ont eu lieu au centre-ville ainsi que plusieurs interventions de la police liées à la présence de personnes migrantes. Sur ces faits, les émissions et les articles se sont succédés dans les médias pour dépeindre une situation explosive et décrire les requérants d'asile comme des criminels, des voleurs... et des faux réfugiés. Les habitant-es de Chiasso se sentiraient maintenant en danger, auraient peur de sortir le soir, les mamans craindraient de fréquenter les parcs de jeux avec leurs enfants...

Précisons que ce battage médiatique avait lieu au moment où la campagne aux élections fédérales battait son plein et que la question de la migration était largement instrumentalisée par certains partis. Des politicien-nes ont même affirmé qu'à cause de la présence de (trop) nombreux réfugié-es, «Personne ne voudrait vivre à Chiasso!» Dans les faits, seule

une vingtaine de requérant-es est présente chaque jour au centre-ville.

Un groupe d'ami-es, indigné-es et choqué-es par cette surenchère, s'est alors réuni pour donner une réponse autre que le rejet et la haine. Mais également, vérifier et comprendre ce qui se passe réellement pour ensuite proposer des initiatives sociales, humaines et communautaires favorisant l'intégration et le vivre ensemble. Au contraire des modèles répressifs qui préconisent davantage de police, de contrôles et des lois plus sévères.

La première idée a été de procéder à une enquête sociologique. L'intérêt de cette démarche était d'aller vers les gens, s'intéresser à leur opinion, les écouter, dialoguer autour d'une réflexion et d'entendre leurs propositions pour améliorer la situation. Ce fut une expérience intéressante à laquelle j'ai moi-même participé.

L'analyse des résultats est encore en cours, mais certains éléments peuvent déjà être avancés. La plupart des personnes interviewées ne sont pas en contact direct avec les personnes migrantes. Très peu parmi elles ont réellement peur ou se sentent en danger. Il en ressort que l'influence des médias a été déterminante pour la création de ce climat de méfiance et d'angoisse.

Entre temps, le petit groupe de départ s'est élargi. Il se nomme maintenant «Mendrisiotto regione aperta (MRA)» et se constituera le 12 décembre en association.



Sara Ashrafi

DES HABITANT·ES AGISSENT POUR UN ACCUEIL DIGNE

Plusieurs initiatives ont déjà été mises en place:

- une manifestation dans les rues de Chiasso organisée avec le Collectif R-Esistiamo et Il Molino revendiquant de meilleures conditions d'accueil pour les réfugié·es;
- des rencontres et moments d'échanges avec les requérants devant le CFA de Chiasso;
- des rencontres sportives entre personnes migrantes et clubs sportifs de la région;
- un débat public avec Don Giusto, curé de Ribbio, paroisse italienne qui accueille les exilé·es dont de nombreuses et nombreux mineur·es non accompagnés en procédure d'asile (RMNA);
- une soirée avec Sumaila, écrivain malien qui a raconté son parcours de migrant;
- des prises de contact avec les responsables des CFA pour envisager des collaborations, notamment des cours et des activités pour les jeunes RMNA;

- le 6 novembre 2023, une délégation de *Mendrisio regione aperta* a remis à la Conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider une lettre dénonçant les conditions d'accueil des CFA, demandant davantage de personnel qualifié apte à suivre avec sensibilité et empathie les personnes hébergées ainsi qu'une meilleure transparence sur ce qui se passe à l'intérieur;
- en réponse à la lettre remise à Madame Baume-Schneider, le coordinateur de MRA est invité à la prochaine réunion du Groupe d'accompagnement qui réunit les communes de Chiasso, Balerna et Novazzano (sur le territoire desquelles se trouvent les CFA), les représentant·es du SEM et des cantons. Lors de ces rencontres sont traitées les questions concernant le fonctionnement des CFA et la sécurité. Il serait nécessaire d'élargir la participation à toutes les communes de la région ainsi qu'aux représentant·es de la société et des associations.

D'autres projets sont en cours: interventions dans les écoles, collaborations avec les communes pour proposer des travaux d'utilité publics...

MRA souhaite développer son action afin d'offrir des conditions de vie dignes et un meilleur accompagnement aux personnes migrantes. Leur présence dans le Mendrisiotto n'est pas uniquement un problème d'ordre public, mais concerne justement la politique d'accueil et leur intégration sociale.

DANIELA CAVADINI

Personne de contact pour MRA
Willy Lubrini, willy.lubrini@me.com

Journalisme collaboratif

« NOTRE BUT EST D'AVOIR UN IMPACT. »

Entretien avec Klaas van Dijken, directeur de Lighthouse Reports¹

Mettre en commun des ressources et des compétences pour réaliser des enquêtes d'intérêt public est le quotidien de *Lighthouse Reports*, l'un des pionniers du journalisme collaboratif. L'implication de Frontex dans des pushbacks aux frontières de l'Union européenne (UE), ou le rôle de l'UE dans des interceptions au large de la Libye, sont quelques-unes des pratiques dévoilées par ce média. Un entretien mené avec son directeur, Klaas van Dijken, nous en ouvre les coulisses : le démarrage d'une enquête, la collaboration avec les médias partenaires et les motivations qui sous-tendent ce type de journalisme.

Comment Lighthouse Reports a-t-il vu le jour ?

Les débuts de Lighthouse Reports, c'est trois spécialistes de la migration et de la corruption qui ont décidé de créer une organisation à but non lucratif en 2019. Nous avions remarqué que les compétences spécialisées – en migration, finance ou analyse des données – étaient rares au sein des organes de presse. La plupart ne pouvaient pas se permettre d'avoir des spécialistes en interne. Le besoin de collaborer était présent, mais peu de médias savaient comment faire.

Lighthouse Reports

Créé en 2019 en tant qu'organisation à but non lucratif, Lighthouse Reports est un pionnier du journalisme collaboratif et travaille avec de nombreux médias à travers le monde afin de mener des enquêtes approfondies d'intérêt public. La SRF (*Schweizer Radio und Fernsehen*) a participé à certaines de ces enquêtes ayant révélé des pushbacks par la police croate à la frontière avec la Bosnie-Herzégovine et par Frontex en mer Égée.

Nous avons donc décidé de mettre en place des équipes dotées d'une combinaison de compétences et d'expertises (thématiques, open source, flux financiers, science des données, datajournalisme) pouvant être proposées aux médias pour mener des enquêtes. Aujourd'hui, nous sommes vingt-huit dans notre équipe, de la Grèce à la Thaïlande, en passant par l'Allemagne, les États-Unis, le Royaume-Uni, etc.

Comment débute une enquête ?

Nos capacités nous obligent à ne mener qu'un nombre limité d'enquêtes à la fois. Il est toujours possible de nous contacter pour nous faire part d'une proposition, mais la plupart du temps, c'est Lighthouse Reports qui prend l'initiative. Après quelques recherches préliminaires, dès que nous avons une hypothèse ou savons qu'il y a une histoire à raconter et qu'une investigation doit être menée, nous choisissons et prenons contact avec des partenaires potentiels. Des médias – journaux et radiotélévision – qui ne sont pas concurrents les uns des autres. Comme nos enquêtes sont transfrontalières, nous devons avoir au moins deux pays représentés



¹ Entretien en anglais, traduit en français.



Unmasking Europe's Shadow Armies / © Lighthouse Reports

avec un média par pays, mais cela peut aller jusqu'à 7-8 médias impliqués. Leur nombre est en constante augmentation et nous créons des consortiums pour traiter un sujet spécifique avec les plus aptes à mener cette enquête. Les investigations durent de quelques mois à deux ans.

Actuellement, vous avez sept «salles de presse» – ou newsrooms – thématiques ouvertes: traçage des armes, frontières, systèmes alimentaires, migration, surveillance, vainqueurs de guerre, déchets. Comment ces thèmes évoluent-ils?

Une salle de presse a en moyenne un cycle de vie de 3 à 4 ans. Notre objectif est de couvrir un sujet sous un angle nouveau ou de manière plus approfondie que ce qui a été fait jusqu'à présent. Nous clôturons le sujet lorsque d'autres médias ou orga-

nisations s'en emparent; c'est le principe de la « communauté de responsabilité ». Par exemple, nous avons été parmi les premiers à enquêter sur les pushbacks des autorités grecques, en recueillant des preuves visuelles provenant de sources ouvertes (*open source*). D'autres médias ont alors commencé à faire de même, et c'est exactement ce que nous recherchons. Nous ne voulons pas continuer à faire des reportages sur la même chose, encore et encore.

Comment se passe la collaboration avec les médias partenaires?

Nous ne sommes pas concurrents, car nous ne publions pas nous-mêmes les résultats des enquêtes. Cela nous a permis de mener les investigations et de négocier avec ces différents médias. Au lancement de Lighthouse Reports, la concurrence était

très présente. Mais les choses ont changé ces deux dernières années. Il y a un réel appétit pour la collaboration, car les avantages sont évidents: personne ne peut mener de telles enquêtes seul. Nous travaillons avec de grands médias et d'autres, plus petits/locaux. Tous travaillent sur un pied d'égalité, personne ne retient d'information et tout le monde peut faire usage des informations recueillies. Ce n'est que sur la base de cette confiance qu'une véritable collaboration est possible. Les partenaires n'ont pas à payer pour participer à l'enquête, mais doivent y contribuer, en termes de ressources ou de capacités. Cela garantit que chacun-e se sente concerné-e et s'implique dans la conduite de l'enquête et sa publication. Nous convenons d'embargos et de délais, de qui publiera quoi, mais nous ne contrôlons pas le produit final, qui appartient à chaque média.

Qu'est-ce qui motive et guide votre travail?

Les thématiques sur lesquelles nous enquêtons nous tiennent à cœur; nous voulons que les choses changent et avoir un impact. Nous ne sommes pas des activistes, mais

nous collaborons avec des personnes et des organisations extérieures au journalisme afin qu'elles puissent utiliser les résultats de nos enquêtes pour faire la différence. Nos enquêtes et les diverses audiences de nos partenaires médiatiques peuvent réellement peser sur les gouvernements et les décideurs-euses politiques. Certaines de nos investigations ont ainsi abouti à des procès et à des sanctions à l'encontre d'individus et d'entreprises.

**Entretien mené par
ÉLODIE FEIJOO**

Le journalisme collaboratif et d'investigation vous intéresse?

Découvrez le travail de:

- **Bellingcat:** spécialisé dans la recherche *open source*
- **Forbidden Stories:** publie et poursuit le travail de journalistes menacé-es, emprisonné-es ou assassiné-es
- **Organized Crime and Corruption Reporting Project:** expert en corruption et flux financiers



L'ATELIER
**LES MOTS
DES MIGRATIONS**

*Lier
une nationalité,
une origine
ou un statut
à un comportement
créé
des amalgames
et alimente
les préjugés*



ET LE
**ROLE
DE LA
PRESSE**



LES MOTS DES MIGRATIONS. QU'EN PENSENT LES JEUNES ?

Derrière des capsules vidéo, un processus collectif d'appropriation et de sensibilisation au traitement médiatique de l'asile

Du 23 au 27 octobre 2023, trois capsules vidéo estampillées *Les Mots des migrations* ont été publiées sur les réseaux sociaux. Trois jeunes de l'ECG Aimée-Stitelmann y questionnent le traitement médiatique de la migration, son omniprésence et le poids des mots utilisés. Obligatoirement courtes pour favoriser leur diffusion sur Instagram, ces séquences sont davantage des invitations, par des jeunes pour des jeunes, à ne pas prendre pour argent comptant ce qui circule sur les réseaux sociaux, à interroger les titres, les chiffres, le vocabulaire et à s'informer.

Ce projet est le résultat d'une collaboration entre Vivre Ensemble et le groupe de La Voix de la Diversité (LVD) et s'inscrit dans une logique d'éducation aux médias¹. L'équipe de Vivre Ensemble a proposé une journée de formation aux jeunes de La Voix de la Diversité, puis un accompagnement leur permettant de mener un atelier au sein

de deux classes de l'établissement genevois. LVD s'est réapproprié le matériel pour proposer des « réels » sur Instagram et Facebook au printemps 2023. Au-delà de ces rendus, c'est tout le processus interne qui a été pour les jeunes un enrichissement, comme nous le racontent Vjosa Gërvalla, journaliste à Albinfo et initiatrice de LVD et Dritë Asllani, coordinatrice de ce groupe.

Vjosa, tu as été derrière l'idée de cette collaboration pour parler du traitement médiatique de la migration. Quelle était pour toi la finalité du projet ?

Les mots sont bien plus que des outils linguistiques; ce sont des architectes de notre réalité, façonnant notre perception du monde. Les personnes issues de la migration, confrontées quotidiennement à une cascade de mots les définissant souvent de manière simpliste, positive ou négative, sont particulièrement sensibles à cette puissance. Pour moi, la finalité

1 Soutenu par le Bureau de l'intégration des étrangers et de la citoyenneté du canton de Genève et la fondation Fondia



du projet était de mettre en lumière la non-innocuité du vocabulaire et de souligner leur poids considérable dans notre société.

Il était crucial de rappeler que les mots peuvent être des leviers, tantôt positifs, tantôt négatifs. Apprendre à les questionner, à explorer leur contexte, leur sens, leur message devient ainsi vital pour chacun d'entre nous. La collaboration avec Vivre Ensemble a offert une magnifique opportunité au groupe de jeunes de travailler, réfléchir, et d'apprendre à communiquer leurs inquiétudes liées à ce chapitre. Bien plus qu'un simple exercice linguistique, c'était une exploration profonde de la façon dont la terminologie fabrique notre compréhension du monde et de nous-mêmes.

En quoi a-t-il été un succès? Des regrets?

La collaboration a permis aux jeunes d'exprimer et de cibler leurs sentiments face à certains articles de presse, de nommer des ressentis jusque-là difficiles à identifier. Le travail avec Vivre Ensemble a su accompagner le cheminement réflexif du groupe, allant au-delà du simple développement critique à la lecture des articles pour cultiver une sensibilité aux messages et aux intentions médiatiques.

Mon regret aujourd'hui est qu'un exercice aussi nuancé demande plus de temps pour assimiler les subtilités du langage et intégrer toute sa complexité. Malgré cela, le succès réside dans le chemin parcouru, dans la prise de conscience des jeunes face à la puissance des mots et leur impact sur la perception collective.

Dritë, tu es membre de la LVD depuis tes 15 ans. Tu t'es beaucoup investie dans ce projet: tu as mené, avec Arblinda, l'atelier en classe, puis la production de réels et de vidéos. Qu'est-ce qui te motivait dans cette thématique?

Mon implication est liée aux raisons de mon engagement au sein de La Voix de la

Diversité. Comme tu l'as mentionné, j'ai rejoint le groupe très jeune, car j'avais envie de rencontrer d'autres jeunes issu-es de la diversité qui auraient, comme moi, le souhait que chacun-e se sente légitime d'exprimer sa voix au sein de la société. La dynamique du groupe nous a amené-es à partager nos histoires. En écoutant les récits de celles et de ceux qui sont arrivés de loin, j'ai été particulièrement touchée. Je suis moi-même arrivée en Suisse avec mes parents lorsque j'étais petite.

De par mon récit et les parcours de mes ami-es du groupe, la thématique des « mots des migrations » m'a d'emblée intéressée. J'ai souhaité m'y investir afin de lever les malentendus sur les personnes issues de la migration.

Pour moi, il est essentiel que les jeunes soient sensibilisés à l'influence des médias et puissent développer un esprit critique, car la migration fait partie des histoires de nombreuses personnes autour de nous. Nous croisons tous le chemin d'une personne migrante au cours de notre vie.

Comprendre l'impact des mots et leur(s) sens caché(s), développer un esprit critique, comprendre la migration et ses conséquences est l'objectif que je souhaitais atteindre avec ce projet qui représente un bout de moi, de mes ami-es, et de nos valeurs!

Qu'as-tu appris au travers de nos ateliers et de ce défi de le retransposer en classe?

J'ai principalement retenu l'importance de questionner ce que nous lisons et entendons dans les médias, la presse, l'audiovisuel, etc., et de se renseigner sur les thématiques énoncées. Dans nos ateliers, il s'agissait de la thématique de la migration, puisqu'elle est le point commun entre notre groupe de La Voix de la Diversité et votre association Vivre Ensemble. Connaître un champ lexical lié à la migration, repérer les rhétoriques (invasion, criminalité, etc.), questionner les chiffres et utiliser les mots corrects ont été les étapes de

notre cheminement réflexif pour atteindre une lecture critique de l'information liée à ce thème.

Comment te sentais-tu face à ces jeunes, qui n'ont qu'un à deux ans de moins que toi ?

Transposer ces connaissances m'a beaucoup apporté en termes de compétences. Cela m'a surtout transmis le désir de poursuivre des projets qui font sens pour les jeunes et encouragent la diversité. Quant au fait de mener l'animation de l'atelier pour des jeunes de mon âge, cela a été une expérience intrigante et enrichissante. Mes doutes sur ma pertinence en tant qu'« animatrice » se sont rapidement estompés lorsque j'ai observé que les jeunes accordaient une attention particulière à la thématique et appréciaient notre dynamique de présentation.

J'ai pu échanger avec ces jeunes et ils m'ont partagé le fait qu'ils étaient sensibles aux mots utilisés pour qualifier les personnes issues de la migration ; c'est donc un projet réussi pour nous, et aussi pour les jeunes, qui ont été contents et intéressés par notre passage !

Qu'as-tu envie de dire aux jeunes suite aux dernières votations fédérales ?

La politique a le pouvoir de mobiliser les jeunes comme de susciter un fort désintérêt. Je souhaiterais dire à celles et ceux qui se sentent parfois en marge de cette politique qu'il existe diverses manières de s'exprimer, de porter son opinion et de marquer sa légitimité au sein de notre société, que ces voix-là constituent également une part importante de notre démocratie.

Mon expérience au sein de La Voix de la Diversité a été un enrichissement, une découverte et surtout une école de la vie. Pour ces raisons, j'encourage vivement chaque jeune à expérimenter l'univers associatif et

LA VOIX DE LA DIVERSITÉ, UNE INVITATION À LA RÉBELLION CRÉATIVE

LVD est née en 2019 de la volonté de Vjosa Gërvalla et de Shem Asllani de permettre aux jeunes, souvent issus-es de la migration, de montrer qu'ils sont autre chose que l'« étiquette » à laquelle veut les réduire la société. Libérer des énergies créatives, nourrir chez eux un sentiment de légitimité et encourager des projets qui tissent des liens est au cœur du projet qui a mené diverses actions, dont des vidéos, sur de multiples sujets sociétaux. « Nous créons un groupe qui inspire, armant celles et ceux qui se sentent 'différents' à agir dans cette société qui les entoure, à se sentir légitimes. Notre stratégie d'action, forgée avec les jeunes, est un plaidoyer pour une approche inclusive, utilisant leurs expériences comme des leviers pour renforcer la conscience citoyenne », explique Vjosa Gërvalla. Qui veut rappeler que la diversité n'est pas une source de division, mais un catalyseur puissant pour une société vibrante et inclusive. « Les mots de la migration » est le premier projet mené par ce jeune collectif ayant pour thème la migration. (à retrouver sur Instagram et Facebook)

à s'engager dans un groupe, un conseil, un collectif ou autre qui porte les valeurs et les ambitions qui leur ressemblent !

L'engagement citoyen est un acte politique précieux pour notre démocratie.

**Propos recueillis par
SOPHIE MALKA**

TÉMOIGNAGE

Devenir réfugié-e, c'est si facile...

S'exiler dans un endroit dont on ne connaît ni la langue, ni la culture, ni le système étatique ne peut jamais avoir un « goût de liberté », pour reprendre le concept du célèbre sociologue français Bourdieu. Devenir réfugié-e vous tombe dessus, sans avertir, sans que vous n'y soyez préparé-e.

Dans le cadre de mon bachelors en sociologie, j'ai dû réaliser une étude d'histoire orale et établir mon arbre généalogique. J'ai suivi en détail le fil de mes origines familiales, un fil imprégné d'un parcours migratoire dont j'avais toujours entendu parler par mon grand-père.

La ville où je suis enregistrée administrativement est Nevsehir, localisée en Anatolie centrale. Cette région de Turquie est presque exclusivement habitée par des Turcs revendiquant des Alévites ou des sunnites sur le plan religieux. Mais mon grand-père et les ancêtres de mon grand-père sont connus là-bas en tant que « Kurdes ». Par exemple, lorsque quelqu'un me demande « de qui es-tu la fille ? », je réponds que je suis la petite-fille du « Kurde Hasan ». Ils situent alors ma famille.

Et que faisait le grand-père du Kurde Hasan, Kurde Mahmut, sur cette terre habitée par des Turcs ? C'est le bout de l'héritage familial migratoire que j'ai pu documenter. Ma famille avait émigré à Nevsehir depuis Dersim (Tunceli) en Anatolie orientale afin d'éviter la famine qui a succédé à la « Guerre de 93' » ou « Guerre russo-ottomane de 1877-1878 ». La langue qu'ils parlaient n'était pas la même, mais ils sont allés chercher la protection de la Loge de Dervish de Haci Bektas Veli (<https://whc.unesco.org/en/tentativelists/5735/>), une importante communauté alévie d'Anatolie, et vivre avec des personnes dont ils partageaient la religion.

Ils se sont assimilés en une seule génération. Alors que le grand-père de mon grand-père ne parlait pas un mot de turc, mon

grand-père n'a pas appris un mot de sa langue maternelle, le Kirmanjki (Zazaki). Lorsque mon aïeul a grandi et atteint la vingtaine, il s'est marié et a émigré à son tour, avec son épouse, à Ankara, une grande ville, pour offrir un meilleur avenir à sa famille. Il a travaillé dur et a élevé ses enfants. Ainsi, grâce à mon père, qui est né et a grandi à Ankara tout comme moi, nous sommes devenus un peu Ankariotes. Mais la stigmatisation des Kurdes et des Alévites ne nous a pas laissés tranquilles. Partout où ma famille a émigré, elle a vécu avec le statut de minorité. Pourquoi ne pouvons-nous pas vivre ensemble tels que nous sommes, avec notre langue, nos origines ethniques, notre monde religieux original ?

En fait, les conditions qui m'ont poussée à étudier la sociologie et celles qui m'ont poussée à devenir une jeune révolutionnaire étaient toutes deux liées à ce passé familial migratoire. Quelle que soit la région du Moyen-Orient où vous êtes né-es, vous venez au monde en tant que partie (forte ou faible, mais une partie) d'un conflit social, avec des conditions données dès le départ. Quelque chose devait changer ! Mes activités politiques consistant à faire du pays dans lequel je vis un endroit où il est possible de vivre ensemble sont à la base de mon engagement. Elles sont aussi la cause de mon expulsion de Turquie. J'ai été rapidement qualifiée de « terroriste » par l'État, comme des dizaines de milliers d'autres. Mais le fait que ma famille n'ait jamais pu s'enraciner quelque part, n'ait pu construire un capital économique, culturel et social, m'a très vite forcée à l'exil.



Sara Ashrafi

Cet héritage-là m'a privée des ressources qui m'auraient peut-être permis de mieux me défendre au moment où j'ai été taxée de terroriste par le gouvernement, de tenir un peu plus longtemps.

Au moment où j'ai dû partir en Suisse, je faisais une étude sociologique sur les foyers de réfugié-es en Turquie. Il ne m'a fallu que quelques mois pour devenir l'« objet » de ma recherche, à savoir une « réfugiée ». Je devais maintenant partir comme celles et ceux dont j'avais décrit les affres du départ, comme les Syrien-nes, comme les Afghan-es. Je devais franchir des clôtures barbelées, nager dans des rivières, risquer ma vie dans des camions, courir à travers les champs, me cacher dans les forêts en passant les frontières tout comme elles et eux.

Lorsque cela s'est produit, j'avais un travail à Istanbul dont j'étais fière et très heureuse, un mémoire de master que j'étais sur le point de terminer, une maison dans laquelle j'aimais vivre, un cercle d'amis et de proches qui m'entouraient. Et puis soudain, j'ai été réduite à zéro. A0: je n'étais plus qu'un numéro, un tronc, un corps de femme, débarrassé de tout mon bagage intellectuel, politique et social. C'est ainsi qu'il est facile de « devenir un-e réfugié-e ». C'est pourquoi j'essaie d'être à nouveau qui je suis, de faire ce que nous faisons depuis des générations et d'exister, sans cesse.

ZELAL KARATAS
Étudiante à l'Université de Genève

DRÔLE DE NEWS

NOUVELLE PRATIQUE, NOUVELLE DÉFINITION ?

Faut-il avoir pris les armes contre ses persécuteurs pour être éligible au statut de réfugié-e en Suisse ? La curieuse approche d'un-e fonctionnaire du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) dans une décision d'asile.

Alors que la pratique en faveur des femmes et des filles originaires d'Afghanistan a récemment évolué pour prendre en compte les risques auxquelles elles sont exposées en cas de retour (p. 16), quelqu'un, dans un bureau du SEM à Berne-Wabern, semble vouloir contre-balancer ce courant, en tentant de modifier la façon dont on définit un réfugié. Avec une perspective plus que surprenante !

Normalement, ce statut est accordé à toute personne risquant de graves préjudices dans son pays d'origine en raison de sa race, religion, nationalité, groupe social ou opinions politiques. Cette protection s'étend à des menaces telles que la mise en danger de la vie, des violences corporelles ou des atteintes à la liberté.

Le cas d'un médecin afghan, autrefois directeur d'une clinique à Kaboul, a jeté une ombre sur ces critères. Engagé dans la promotion des droits des femmes, il a été victime de menaces et de violences de la part des talibans suite à son travail sur l'information contraceptive et les consultations données à des femmes parfois sans accompagnateur masculin. Il a donc fui dans un pays voisin de l'Afghanistan avec sa famille pour demander un visa humanitaire pour la Suisse. Sa requête a été rejetée par le SEM, qui remet en question les critères d'éligibilité au statut de réfugié.

Récit invraisemblable, absence de preuves ? Ce n'est pas ce qui lui est reproché.

Dans le cas d'espèce, le SEM estime que «le recourant n'a pas exercé d'acti-

ités mettant directement en péril la vie, l'intégrité physique ou la liberté des talibans ou leur portant préjudice à tel point qu'il puisse légitimement craindre pour sa propre intégrité physique en cas de retour en Afghanistan.» [sic !]

Autrement dit, le médecin n'ayant pas directement mis en danger les talibans, il ne répondrait pas aux critères de persécution personnelle, explique très sérieusement le SEM au Tribunal administratif fédéral pour l'inviter à rejeter le recours du médecin. Cette interprétation engendre une inversion des rôles où les persécuteurs deviendraient, de facto, les persécutés. Notre mandant ne pourrait pas être persécuté puisque ce n'est pas lui qui a commencé, comme dirait un enfant de cinq ans. Les talibans ne seraient ainsi pas des fous idéologiques, mais des assoiffés de vengeance...

Outre d'interroger sur la compréhension réelle par cet-te employé-e du SEM des activités des talibans et des véritables conséquences de leur pouvoir en Afghanistan, ce cas interroge sur une conception très curieuse de la définition du besoin de protection.

THAO PHAM
CSP Genève

CHRONIQUE »

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DU PAKISTAN

PRÉSIDENT : ARIF ALVI
PREMIER MINISTRE PAR INTERIM :
ANWAAR-UL-HAQ KAKAR (DEPUIS AOÛT 23)
CAPITALE : ISLAMABAD
TAILLE : 796 000 KM²
POPULATION : 248 MILLIONS D'HABITANTS

ÉTHNIES : PENJABIS 44.7%,
PASHTOUNES 15.4%, SINDHI 14.1%,
SARAIKI 8.4%, MUHAJIRS 7.6%,
BALOUTCHES 3.6%, AUTRES 6.3%
RELIGION : ISLAM 96.5% (SUNNITE 85-90%,
CHIITE 10-15%), AUTRES (Y.C. CHRÉTIENS ET
HINDOUS) 3.5%

RÉFUGIÉ-ES : LE PAKISTAN FIGURE DEPUIS DES DIZAINES D'ANNÉES DANS LES PREMIERS PAYS D'ACCUEIL DE PERSONNES RÉFUGIÉES DANS LE MONDE. 1,7 MILLIONS DE RÉFUGIÉ-ES ENREGISTRÉ-ES ET PLUS DE 2 MILLIONS DE RÉFUGIÉS NON-ENREGISTRÉS.



UNHCR / Oxygen Empire Media Production

» MONDE

1,7 MILLION D'AFGHAN·ES EXPULSÉ·ES, DANS LE SILENCE INTERNATIONAL

Elles menaçaient de le faire depuis de longs mois. Elles l'ont fait. Début novembre, les autorités pakistanaises ont commencé à expulser toutes les personnes étrangères en situation illégale sur leur territoire. Sont visé·es les Afghan·es, dont plus de 4 millions résident au Pakistan après avoir fui les violences endémiques qui ravagent leur pays depuis la fin des années 1970. La prise de pouvoir des talibans à Kaboul à la mi-août 2021 avait provoqué un nouvel exode, et près de 1,7 million d'entre eux et elles y vivaient sans permis de séjour, parfois depuis des décennies.

Le 7 octobre dernier, le gouvernement pakistanais a lancé un ultimatum à toutes les personnes séjournant dans le pays sans statut, soit quasi exclusivement des Afghan·es. Celles-ci étaient tenues de quitter « volontairement » le Pakistan avant le 1^{er} novembre sous peine d'être arrêtées et expulsées. Une étape de plus dans le harcèlement de cette population déjà vulnérable¹. Quelque 175 000 Afghan·es se sont ainsi résolu·es à tout abandonner et à prendre la route². Pour les autres, la police pakistanaise n'a pas lésiné sur les moyens : destruction de maisons au bulldozer sans préavis, arrestations et rafles à grande échelle, internement dans quelques 49 « centres de déportation » et finalement, expulsions forcées.

À la frontière afghane, c'est le chaos. Des dizaines de milliers d'Afghan·es arrachés à leur lieu de vie s'entassent dans le froid et le dénuement en attendant de pouvoir rentrer dans leur pays d'origine.

L'accueil risque d'y être brutal. Deux tiers de la population dépendent de l'aide humanitaire pour survivre, 95 % des gens ne mangent pas à leur faim et il y a pénurie d'à peu près tout³. Surtout, les talibans au pouvoir depuis août 2021 font régner la terreur. Les personnes n'appartenant pas à l'ethnie

1 Amnesty, Pakistan. *Le gouvernement doit cesser de harceler et d'arrêter arbitrairement les Afghan·e·s en quête de refuge*, 6 juin 2023

2 Arabnews, *Pakistan sets up 49 holding centers for undocumented migrants ahead of deportation*, 1 novembre 2023

3 Voir notamment OSAR, *Afghanistan : derniers développements*, 31 août 2023.

4 Voir notamment rapport OSAR précité, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Afghanistan*, Richard Bennett, 9 February 2023 et Amnesty international, *Afghanistan : Death in slow motion : Women and girls under Taliban rule*, 2022.

5 Voir *The Times of India, Pakistan's forced expulsion of Afghan refugees sparks global reactions*, 3 novembre 2023.

majoritaire pachtoute sont au mieux discriminées, sinon persécutées. Les voix critiques, même modérées, sont réduites au silence. Pire encore : qui n'est pas homme, de vive préférence barbu, est exclu de la société. Les femmes et les filles sont ainsi privées de tous droits et complètement mises à l'écart. Interdites notamment de scolarité ou de formation après l'âge de 12 ans, de toute activité professionnelle qualifiée, de tout accès aux lieux publics et plus généralement de toute sortie sans être accompagnées d'un homme de la famille et sans être couvertes de la tête aux pieds, visage compris. L'accès à la justice leur est également proscrit, au cas où il leur viendrait l'idée de se plaindre d'un mariage précoce ou forcé ou de violences domestiques, toutes pratiques en forte recrudescence depuis le retour des talibans⁴.

C'est donc dans cet enfer où tous leurs droits sont violés que le Pakistan est en train de renvoyer plus de 800 000 Afghanes. On en imagine une seule, sa vie ainsi détruite, et on multiplie par 800 000. 800 000 violations d'un principe fondamental, celui du non-refoulement d'un réfugié vers un État où sa vie ou sa liberté serait menacée. L'horreur au-delà de toute échelle.

De quoi faire bondir la communauté internationale ? N'exagérons rien. Le seul État à avoir vertement critiqué le Pakistan est... l'Afghanistan, peu enthousiaste à la perspective d'accueillir un million et demi de pauvres en plus. Pour le reste, on exprime sa préoccupation, on prie les autorités pakis-

tanaises de respecter le droit international⁵ et on retourne aux priorités du moment, Proche-Orient, Ukraine. Certaines victimes émeuvent plus que d'autres.

JÉRÔME FÉLIX
juriste

RECOMMANDATIONS À PROPOS DES BESOINS DE PROTECTION DES RÉFUGIÉ-ES AFGHANS FUYANT L'AFGHANISTAN

- UN High Commissioner for Refugees (UNHCR), *Guidance Note on the International Protection Needs of People Fleeing Afghanistan (update I)*, fév. 2023
- European Union Agency for Asylum (EUAA), [Country Guidance Afghanistan 2023](#)

PROTECTION

Du côté de la pratique suisse

À LA BARBE DES AFGHANES

Il n'aura pas fallu longtemps, après la prise de Kaboul par les talibans en août 2021, pour que les femmes afghanes se trouvent privées de pratiquement tous leurs droits. Dans les mois qui ont suivi, les interdictions à leur égard se sont multipliées (p. 14). Tout indiquait que les talibans étaient en train de les réduire à l'état de quasi-esclavage, dans la droite ligne de ce qu'ils avaient entrepris lors de leur sinistre passage au pouvoir entre 1996 et 2001. Devant cette monstruosité, les protestations n'ont pas tardé à pleuvoir, surtout de la part des organismes de défense des droits humains¹. Et la Suisse? Neutralité oblige, pas question de faire des vagues. Au contraire, dans les procédures d'asile, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) va affirmer sans ciller que « toute activité s'attachant à soutenir l'autonomisation des femmes en Afghanistan n'est pas systématiquement et sévèrement réprimée, et qu'un espace de dialogue existe entre les talibans et des pans de la société civile défendant des valeurs progressistes »². Pour un peu, c'est comme si tout allait bien...

Jusqu'en été 2023, cette vision toute en nuance permettra de continuer à refuser l'asile aux intéressées, en leur octroyant néanmoins une admission provisoire en Suisse (permis F) puisque tout renvoi en Afghanistan est malgré tout considéré comme inexigible. Ouf!

Mais revirement de bord le 17 juillet 2023. Le SEM reconnaît que « les nombreuses restrictions et les comportements imposés [aux femmes et aux filles en Afghanistan] limitent massivement leurs droits fondamentaux [et que] dans ce contexte, les requérantes d'asile afghanes peuvent être considérées comme victimes à la fois d'une législation discriminatoire (appartenance à un certain groupe social) et d'une persécution à caractère religieux, et le statut de réfugié doit leur être accordé »³. Quant aux Afghanes au bénéfice d'une admission provisoire, le SEM indique qu'elles pourront lui adresser une demande écrite pour obtenir l'asile. Exit donc l'espace de dialogue avec les talibans et le bel optimisme des expert-es – pays de la maison.

Pour heureuse qu'elle soit, cette soudaine clairvoyance du SEM est surtout un peu contrainte. Comme il le relève lui-même, l'Agence européenne pour l'asile (AEEA) a estimé en janvier 2023 que les femmes et les filles afghanes risquaient toutes des persécutions de la part des talibans et étaient par conséquent éligibles pour le statut de réfugiées en Europe⁴. La plupart des pays occidentaux ayant adapté leur pratique dans ce sens, il devenait difficile au SEM de ne pas s'aligner.

La chronique devrait s'arrêter là. Mais sans doute surpris par sa propre audace, même très relative, le SEM traîne maintenant des deux pieds. Au prétexte d'un examen individuel de chaque cas, que personne ne conteste, il envoie à toutes les femmes et jeunes filles afghanes établies en Suisse et ayant déposé une nouvelle demande d'asile un questionnaire sur leurs opinions personnelles à propos des talibans (*encadré*). Outre qu'on voit mal les intéressées en dresser des éloges, les questions n'ont rien à voir avec

leur situation individuelle en Afghanistan, a priori déterminante en matière d'asile. En revanche, un simple coup d'œil dans leurs dossiers, en possession du SEM, suffirait pour trouver ces informations. Mais pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

Enfin, la saga ne serait pas complète si la politique ne s'en mêlait pas. Des élu-es du PLR et de l'UDC ont déposé deux motions réclamant au Conseil fédéral de revenir sur la décision d'accorder l'asile aux femmes afghanes. Elles feront l'objet d'une session extraordinaire du Conseil national au mois de décembre (p. 21). Procédé très inhabituel, qui heurte le principe de la séparation des pouvoirs, le parlement n'ayant pas pour mission de décider de la manière dont l'administration applique la loi. À plus forte raison si, comme en l'espèce, il lui demande de la violer éhontément. Tant la loi suisse sur l'asile que la Convention de Genève sur les réfugiés, ratifiée par la Suisse, obligent en effet d'octroyer l'asile à toute personne persécutée dans son pays et ne pouvant pas se rendre dans un pays tiers. Mais le respect du droit et, à travers lui, le sort des femmes afghanes ne sont visiblement pas la préoccupation première des motionnaires, soucieux avant tout de faire fructifier leur fonds de commerce xénophobe.

Quel que soit le résultat de cette manœuvre nauséabonde, il est à craindre qu'elle n'encourage pas le SEM à accélérer le rythme. Les femmes afghanes risquent de continuer à attendre.

JÉRÔME FÉLIX
juriste

1 Notamment OSAR, *Afghanistan : la situation ne cesse de se dégrader*, 16 novembre 2021 ; Amnesty international, *Death in Slow Motion : Women and Girls Under Taliban Rule*, 27 juillet 2022, et Haute-Commissaire de l'ONU pour les droits de l'homme, *Examen du rapport de l'Afghanistan devant le Conseil des droits de l'homme*, 16 juin 2022.

2 Voir communications du SEM dans plusieurs dossiers d'asile, notamment du 23 juin 2022.

3 Infobulletin du SEM du 10 juillet 2023.

4 *Women and girls are at risk of persecution under the Taliban and, therefore, are in general eligible for refugee status in Europe*, voir communiqué AEEA du 25 janvier 2023 *Afghanistan : Taliban restrictions on women and girls amount to persecution*.

« QUE PENSEZ-VOUS DU FAIT QUE LES TALIBANS FONT USAGE DE LA FORCE ? »

Les drôles de questions du SEM auxquelles chaque ressortissant-es afghan-es doit répondre, dès 14 ans :

- Que pensez-vous de l'évolution de la situation en Afghanistan depuis la prise de pouvoir des talibans ?
- Selon vous, l'arrivée au pouvoir des talibans a-t-elle eu un impact positif ou négatif sur la situation en Afghanistan ?
- Que pensez-vous du fait que les talibans font usage de la force pour imposer leur idéologie et leurs lois ?
- Quel est votre point de vue sur la question des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne les droits des femmes et l'égalité entre hommes et femmes ?

[...]

TÉMOIGNAGE

Hamideh, jeune réfugiée d'origine afghane, saisit l'occasion de son mémoire de fin d'apprentissage pour se réapproprier son histoire et se projeter dans l'avenir.

Hamideh vit à Genève depuis plusieurs années. Elle a récemment terminé sa formation d'assistante en soins et santé communautaire. Elle ne connaît que trop la valeur de cette formation pour son avenir et son indépendance. Née en Afghanistan, ayant vécu quelques années en Iran, elle sait de l'intérieur ce que signifie les privations d'école et l'interdiction d'accéder à un travail: « Je vis ici et je veux, je peux apprendre un métier; mais je suis aussi née en Afghanistan, je ressens personnellement ce qui se passe dans mon pays et pour les femmes musulmanes en général ».

Elle a suivi de près les événements survenus en Iran et la lutte des femmes. Et elle constate que même en Occident tout n'est pas rose et que « la question des femmes touche tout le monde ».

C'est ce qui la motive à choisir, comme sujet de son mémoire de culture générale, « *La situation des femmes en Afghanistan* ».

À travers ses recherches, Hamideh découvre que la condition de la femme dans son pays d'origine a beaucoup varié au cours de l'Histoire, que de réels moments d'émancipation ont existé, avec des droits inscrits dans la loi. Minutieusement, elle retrace une chronologie de ces moments-clés. Elle constate aussi la fragilité de ces avancées, qui s'explique par les incessants bouleversements politiques qui frappent son pays. Il suffit d'un changement de pouvoir pour que les droits des femmes se perdent à nouveau. Plus particulièrement, elle analyse ce que signifie tragiquement aujourd'hui, sous le régime des talibans, la perte de ces droits.

En même temps, elle prend conscience que les femmes ont toujours cherché à lutter pour leurs libertés par toutes sortes



Femmes afghanes en 1927, Wikimedia

de stratégies, souvent contraintes à des actions clandestines:

« La question de l'avenir des femmes en Afghanistan est douloureuse, sans aucun droit légitime, leur avenir est bien sombre. Malgré tout, la résistance s'organise et la plupart d'entre elles espèrent pouvoir un jour, à nouveau, exister dans la société ».

Par le cheminement de sa réflexion, Hamideh donne le sentiment de se renforcer dans son identité de femme afghane, avec une envie de s'impliquer et ne pas rester seulement observatrice passive de ce qui se passe dans son pays. Elle termine son mémoire avec ces mots: « J'ai appris beaucoup de choses sur l'histoire et les droits des femmes dans mon pays. Je vais continuer à m'informer sur ce sujet, à cause aussi des révoltes qui se passent actuellement en Iran et en Afghanistan. Je me sens concernée. J'aimerais profiter de ce que j'ai appris pour transmettre à mes enfants et les élever dans le respect des droits des femmes ».

**Extraits recueillis par
DANIELLE OTHENIN-GIRARD**

DROIT D'ASILE

LA RAISON SAURA-T-ELLE FAIRE SON RETOUR AU PARLEMENT FÉDÉRAL ?

Une nouvelle législature a démarré le 4 décembre 2023, avec une composition renforcée à l'extrême droite et au centre. Sur les bureaux des nouvelles et nouveaux élu·es, des motions héritées du précédent parlement, dont certaines marquées par la surenchère électorale entre les partis de droite autour de la question migratoire. Celles et ceux qui font nos lois ont ainsi été appelé·es à porter atteinte de façon flagrante aux principes du droit d'asile et à placer la Suisse aux côtés de pays cherchant à démanteler les garde-fous du droit international. Être dépositaire des Conventions de Genève est-il une responsabilité trop lourde pour la Suisse ? Pourra-t-elle encore longtemps s'en prévaloir pour rayonner sur la scène internationale ? Au moment où nous mettions sous presse, nous ne connaissons pas le sort réservé par la nouvelle Assemblée fédérale à ces propositions.

Parmi les textes les plus problématiques discutés les 19 et 20 décembre, les motions miroirs déposées par deux ex-élu·es, l'un PLR l'autre UDC, voulant contraindre les autorités à modifier la pratique du SEM à l'égard des femmes afghanes (p. 16 et 21). Et celle visant à expulser vers le Rwanda les débouté·es érythréen·nes de l'asile.

Ci-dessous, des extraits d'une argumentation élaborée en perspective de cette session, notamment avec le secteur réfugié·es du Centre social protestant. Cette collaboration s'inscrit dans une volonté de s'allier avec d'autres organisations actives dans la défense du droit d'asile¹ afin de parler d'une seule voix. Solidarité sans frontières nous ouvre notamment une fenêtre sur la Suisse alémanique en diffusant ces textes en allemand. Une façon de valoriser notre travail de documentation, notamment statistique. Les textes sont à retrouver dans leur version complète sur asile.ch.

La Suisse, pionnière d'une externalisation illégale ? La motion Müller ternirait l'image du pays

Alors que la Cour suprême britannique a jugé illégal le plan du gouvernement britannique de délocaliser ses procédures d'asile au Rwanda, le Conseil national devait examiner le 19 décembre une motion du Conseiller aux États Damian Müller (PLR) demandant d'y renvoyer

les réfugié·es érythréen·nes débouté·es. Motion déjà acceptée par le Conseil des États lors de la session d'été, son contenu est pourtant truffé d'approximations et d'informations erronées. Notre décryptage pointe notamment son **caractère manifestement illégal, coûteux et à la portée**

1 Une collaboration en construction ! Avec le CSP Genève, Solidarité sans frontières et bientôt la Conférence asile romande.

pratique réduite, comme le soulignait aussi le Conseil fédéral.

Au sujet de la légalité de la mesure, nous démentons, documents à l'appui, deux **arguments fallacieux**.

Le premier affirmant que le HCR a déjà un programme de délocalisation de réfugié-es vers le Rwanda, ce qui prouverait que le pays est « sûr ». C'est faux: l'action du HCR visait à une **mise à l'abri temporaire** de réfugié-es depuis la Libye en raison du danger dans lequel ces personnes se trouvaient. Une mesure urgente et provisoire, les personnes devant ensuite bénéficier d'une réinstallation ailleurs.

L'autre argument est lié à un projet suisse mort-né de collaboration avec le Sénégal dont la finalité était totalement différente et qui n'a jamais été mis en œuvre.

Parmi les autres points problématiques de la motion:

- Le **nombre très restreint de personnes concernées** (300 personnes en Suisse)

- Le **coût de la mesure**, incertain. Londres a déboursé plus de 120 millions de livres sterling dans le cadre de son accord, qui vient d'être jugé illégal.

- Ce qu'implique de **se lier les mains avec un État tiers** dans le cadre de ces accords d'externalisation. Les précédents dans l'histoire récente européenne sont la Libye et la Turquie, pays qui n'ont pas manqué d'instrumentaliser le dossier migratoire dans le cadre de crises politiques. La volonté active du Rwanda auprès des États européens de jouer ce rôle de gestion migratoire doit être comprise à travers le prisme de ces enjeux géostratégiques.

- Le fait que **le Rwanda n'est pas un pays sûr**: les risques de refoulements vers le pays d'origine des requérant-es sont présents et ont été documentés dans le cadre d'accords avec d'autres pays par le passé. C'est ce qu'a conclu la Haute Cour

de justice britannique et c'est aussi ce qu'a reproché le HCR à cet accord.

- **L'illégalité de la mesure**: pour procéder à un renvoi forcé vers un État tiers, la Suisse est tenue d'examiner le lien des personnes concernées avec le pays en question selon la loi. Elle devrait aussi garantir le respect des normes de droits humains par l'État tiers, ici le Rwanda, et devrait pour cela obtenir des garanties de Kigali. Or, l'approche des élections rwandaises en 2024 a été marquée par des violations des droits humains.

Damian Müller colporte par ailleurs l'idée que les Érythréen-nes n'auraient pas besoin de la protection de la Suisse et de ce fait, occupent des logements et pèsent sur l'aide sociale de façon illégitime. Nous déconstruisons, chiffres à l'appui, cette assertion et rappelons les propos du rapporteur spécial de l'ONU sur l'Érythrée:

« Il est dangereux de renvoyer des personnes requérantes d'asile érythréennes dans leur pays d'origine vu le risque élevé qu'elles soient exposées à des violations de droits humains à leur retour. »

► Lire l'intégralité de ce texte :

[asile.ch, La Suisse, pionnière d'une externalisation illégale ?](#), Sophie Malka

ACCORD MIGRATOIRE AVEC L'ÉRYTHRÉE?

À lire également la prise de position de SOSF à l'encontre de la motion Minder, qui veut que le Conseil fédéral s'active pour conclure un accord migratoire avec l'Érythrée. SOSF dresse l'historique de l'acharnement politique en Suisse à l'encontre des réfugié-es érythréen-nes.

► SOSF, [Poursuite de l'acharnement de droite envers les ressortissant-es érythréen-nes](#), Sophie Guignard

Refuser la qualité de réfugiée aux femmes afghanes ?

Une nouvelle attaque de la droite au droit d'asile

Les motions qui font l'objet d'une session spéciale le 20 décembre préconisent une violation fondamentale du droit d'asile en demandant de refuser celui-ci à des personnes dont on reconnaît qu'elles fuient des persécutions dans leur pays (p. 16).

L'argumentaire montre notamment que le spectre de l'« appel d'air » agité par

les motionnaires est faux. Outre le respect du droit d'asile, la pratique du SEM permet surtout actuellement d'améliorer les conditions de vie et d'intégration de femmes et de filles qui se trouvent majoritairement déjà en Suisse en leur offrant l'accès à un statut moins précaire que le permis F. Les statistiques en témoignent.

ÉVOLUTION STATISTIQUE DEPUIS LE CHANGEMENT DE PRATIQUE DU 17 AOÛT 2023		JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.
Données concernant les femmes et filles afghanes					
Demandes primaires	Femmes et filles récemment entrées en Suisse	69	74	54	66
Demandes secondaires	Demandes multiples de femmes et filles déjà en Suisse	7	42	410	189
	<i>Naissances de filles</i>	<i>12</i>	<i>10</i>	<i>43</i>	<i>28</i>
	<i>Regroupements familiaux femmes et de filles</i>	<i>1</i>	<i>8</i>	<i>2</i>	<i>11</i>

Tableau : Vivre Ensemble / Sources des données : Secrétariat d'État aux migrations

Ce que montre ce tableau

- Le nombre de femmes et de filles récemment entrées en Suisse est resté stable, voire a diminué.
- Le changement de pratique du 17 août 23 a eu un impact exclusivement sur les demandes de réexamen déposées par les femmes et les filles se trouvant déjà en Suisse avec un permis F, comme le montrent les chiffres ci-dessus. À fin août 2023, 3071 femmes afghanes se trouvaient en Suisse avec un permis F.

À noter que

- 42% des données concernent des filles âgées de moins de 18 ans. Lorsqu'une famille dépose une demande de réexamen, chaque membre de la famille est compté une fois.

- Les tableaux statistiques publiés par le SEM tendent à surévaluer le nombre d'arrivées puisqu'ils incluent dans les demandes d'asile primaires les demandes de réexamen des ressortissant-es afghan-es en Suisse depuis plus de 5 ans. Le nombre réel d'« arrivées en Suisse » est donc inférieur aux chiffres publiés. Dans les faits, selon le SEM, 700 demandes de réexamen ont été déposées en septembre et 300 en octobre, tous sexes et âges confondus.

► asile.ch, **Refuser la qualité de réfugiée aux femmes afghanes ? Une nouvelle attaque de la droite au droit d'asile**, Raphaël Rey, CSP Genève, collaboration Vivre Ensemble

SOPHIE MALKA

TRAVAIL

LIVREURS ET LIVREUSES À VÉLO QUAND L'EXPLOITATION S'APPUIE SUR L'EXCLUSION

Uber Eats, Chaskis, Smood, Just Eat... De plus en plus de personnes issues du domaine de l'asile optent pour le secteur de la livraison, notamment depuis la période de pandémie. Focus sur un emploi précaire et dangereux.

Rentrée tardive, pas envie de cuisiner. Quelques clics: commandé, payé, le repas arrive une demi-heure plus tard, chaud et prêt à manger. Trois mots échangés et le livreur repart – nez collé au smartphone à l'affût de la prochaine course – rejoindre le chassé-croisé de cyclistes qui parcourent incessamment les rues de la ville, leur grand sac carré bien reconnaissable. Mais qui sont ces livreurs et livreuses? Et quelles sont leurs conditions de travail?

Des étudiant-es de la Haute école genevoise de travail social se sont penché-es sur la question¹. Les réalités de ces livreurs et livreuses sont disparates, tout autant que leurs moyens de transport – du vieux vélo de ville au scooter dernier cri. Trois catégories se retrouvent dans ce secteur, relève la recherche de la HETS: des étudiant-es; des jeunes personnes frontalières ou européennes, qui prennent ces emplois pour réaliser quelques revenus rapides, et des personnes issues de la migration. Souvent un peu plus âgées et avec des permis précaires, celles-ci n'ont pas trouvé d'autre opportunité de travail que la livraison alimentaire. Parmi elles, un nombre croissant sont issues de l'asile, le plus souvent titulaires d'une admission provisoire.

La problématique est connue: malgré leur volonté de se former et de travailler, un

grand nombre de personnes du domaine de l'asile ne trouvent pas d'emploi en Suisse. Si recruter une personne réfugiée ou titulaire d'une admission provisoire est théoriquement simple, en pratique les candidat-es font face à de nombreuses barrières. Entre méconnaissance des réalités administratives de la part des employeurs et employeuses, apprentissage de la langue, non-reconnaissance des diplômes, discriminations à l'embauche et stéréotypes prégnants dans nos sociétés, trouver un emploi devient un vrai parcours du combattant². Hayalu*, ressortissant érythréen de 39 ans, raconte: «J'étais médecin dans mon pays, mais ici j'ai dû tout recommencer. À l'époque où je suis arrivé, on n'avait pas droit à grand-chose... Pour les cours, les formations je veux dire. On m'a dit 'Si tu veux un meilleur permis, il faut travailler'. Alors j'ai fait différents petits boulots, sur les chantiers, dans les restaurants... Avec le Covid je ne trouvais plus rien, on m'a parlé de Smood et, depuis, je fais ça.»

Solomon*, 25 ans et lui aussi érythréen, fait le même constat: «J'ai passé plusieurs années à chercher du travail. Je n'ai pas de diplôme et avec le permis F, personne ne voulait de moi. Un ami m'a parlé d'Uber-Eats: c'était facile, ils ne demandaient pas grand-chose. Alors, j'ai pris ce boulot. Si je

¹ Soline Lachat & Mateo Giannini, *Projet Livreuses Livreurs*, HETS, 2022.

² Voir à ce propos la documentation d'asile.ch: <https://asile.ch/prejuge/oisivete/les-obstacles-a-lemploi/>. Voir également l'étude «Aide sociale dans les villes suisses 2022», réalisée par la Haute école spécialisée bernoise et l'Initiative des villes pour la politique sociale

* Prénoms d'emprunt



tiens encore un moment, je pourrai bientôt demander un permis B ». Pour les titulaires d'un permis F en effet, l'autonomie financière représente le sésame de l'accès à un meilleur statut.

Dans la conversation, Solomon ouvre peu à peu la boîte noire de son quotidien. Rappelons peut-être que depuis 2020 à Genève, à la suite d'une décision de justice, les livreurs et livreuses ont vu leur statut passer d'«autoentrepreneur-euse» à celui de salarié-e, imposant de fait des garanties en termes de droit du travail et une couverture sociale plus décente. Depuis, les services de livraison n'engagent plus directement leurs employé-es, mais mandatent des entreprises de «prêt de service», comme Chaskis pour Uber Eats, qui les salarient. Si ce changement de statut consiste en une vraie amélioration, les conditions de travail restent extrêmement précaires et diverses, selon le service de livraison – qui détient l'application – et le sous-traitant – qui salarie. Le récit de Solomon corrobore les constats de l'étude précitée: pression constante pour atteindre des objectifs de productivité, c'est-à-dire un nombre donné de courses par heure; sacs et blousons prêtés sous caution; moyen de transport non fourni, réparations aux frais des livreurs-euses et aucun espace de repos ou de pause, si ce n'est les devantures des cafés et restaurants. Solomon poursuit en parlant de la peur des sanctions, sous forme de réduction d'horaires, voire de licenciement, si les résultats prévus ne sont pas atteints ou si la clientèle se plaint. Mais surtout de la pluie, du froid, des périodes de canicule et des dangers de la route. «Je n'ai pas vraiment le choix, je ne vais pas rester à l'Hospice toute ma vie! Avec le permis B, je

trouverai autre chose...», conclut Solomon. Du côté d'Hayalu, le discours est semblable: «Franchement, je n'aime pas ça: c'est trop stressant, trop fatigant. Et les horaires, c'est compliqué. Mais bon, ce n'est pas comme si je pouvais faire autre chose. Alors on tient le coup!»

Concrètement, avec un permis F, une personne seule est soumise au barème de l'aide sociale du domaine de l'asile, soit un montant inférieur à l'aide sociale ordinaire: 451 CHF par mois à laquelle on doit ajouter une aide pour le logement et l'assurance-maladie. Pour être autonomes, Solomon ou Hayalu devraient gagner entre 2 000 et 2 500 CHF. Mais dans la livraison les salaires mensuels sont extrêmement fluctuants: ils oscillent entre 1 400 CHF et 3 000 CHF selon les heures qui sont données. Difficile dans ces conditions de stabiliser sa situation, et d'envisager sereinement une sortie de l'aide sociale.

Face aux innombrables obstacles pour trouver un emploi, force est de constater que le secteur de la livraison alimentaire représente aujourd'hui une vraie opportunité aux yeux des personnes issues de l'asile. Il constitue une promesse de revenus et d'autonomie financière. Les récits de Solomon et d'Hayalu viennent cependant rappeler que la précarité du statut et l'espoir d'une meilleure situation fonctionnent de concert pour faire accepter à toute une catégorie de personnes des conditions matérielles extrêmement précaires. Ou quand l'exploitation vient prendre appui sur les dynamiques d'exclusion et un régime migratoire restrictif.

RAPHAËL REY
Chargé d'information au CSP Genève

Procès contre Riace : de bonnes nouvelles !

Riace c'est un village en Calabre qui a été un modèle dans l'accueil de réfugié·es débarqué·es sur les côtes italiennes. En 2009, nous avons publié un reportage sur ce projet visant faire revivre un village en proie à la désertification. L'école qui devait fermer a pu rester ouverte et la bourgade a connu une véritable renaissance. Son maire, Mimmo Lucano a voulu montrer que l'ouverture aux personnes arrivant de la mer et d'ailleurs pouvait être symbole de vie, prospérité et solidarité. Son action lui a valu une reconnaissance internationale. Mais aussi les foudres des populistes italiens hostiles aux personnes exilées, en particulier du ministre de l'Intérieur de l'époque, Matteo Salvini, à nouveau au gouvernement. Arrêté en octobre 2018 dans le cadre d'un procès très politique, lourdement condamné en 2021, il vient d'être relaxé en appel de toutes les charges pesant sur lui. Une militante du Forum civique européen témoigne [réd.]

Le 11 octobre 2023, la cour d'appel de Reggio de Calabre a complètement renversé le verdict de première instance du tribunal de Locri, ses lourds jugements et ses peines démesurées, en prononçant une sentence qui a, enfin, un goût de justice.

15 des 17 inculpé·es sont relaxé·es, une est condamnée à un an de prison ferme, mais on ne connaît pas encore les motivations, et Domenico Lucano à un an et six mois pour un délit administratif mineur. Leur peine ne sera pas appliquée. Lucano, dépeint comme un chef de bande à la tête d'une organisation de bandits, condamné en première instance à 13 ans et deux mois de prison à l'instar d'un chef mafieux, n'était finalement rien d'autre qu'un homme rêvant d'un monde plus juste. Une partie de ses coaccusé·es avait alors été également condamnée à de lourdes peines de prison. Maintenant, il n'en est plus question. Le verdict de la cour d'appel exprime, de manière officielle et définitive, une vérité qu'on connaissait déjà, mais que tout le monde avait besoin d'entendre : à Riace, il n'y a jamais eu d'association de malfaiteur·euses, pas de détournement de fonds non plus, ni aucun des autres prétendus délits. Selon les

juges de la cour d'appel, toutes les accusations étaient sans fondement.

Dans le village de Riace, on accueillait les réfugié·es et on montrait au monde ce qu'il était non seulement possible, mais même simple. « L'utopie de la normalité » comme l'appelait Lucano : la solidarité, un crime dangereux dans nos sociétés qui luttent contre la prétendue invasion migratoire et qui érigent murs et prisons pour la contenir.



Cristina del Biaggio

« Aujourd'hui – dit Maître Pisapia, avocat de la défense – on vient d'entendre un verdict important, un signal de véritable justice après tant d'injustice et de douleur, non seulement celle de Lucano, mais de Riace toute entière ».

La joie d'aujourd'hui est en effet entachée par la souffrance que les inculpés, Riace, ses habitant-es, les réfugié-es, ont dû endurer pendant cinq ans d'un acharnement politique et judiciaire farouche. La destruction d'un modèle d'accueil célèbre dans le monde entier, les dettes, les départs, les vies brisées par la peur et par celle qu'en Italie on appelle « la machine à boue », la diffamation. Des gens simples et solidaires, broyés par le rouleau compresseur de l'injustice au service des politiques d'exclusion.

[...] dans l'émotion et la joie du moment, on souhaite à Riace, après cet horrible cauchemar, de pouvoir se relever et recommencer à rêver...

BARBARA VECCHIO, FCE
paru dans **Archipel 330**



Cristina del Biaggio

EN SAVOIR PLUS

– asile.ch, *Riace, un village-fantôme ressuscité grâce aux réfugié-es*, Lucine Miserez-Bouleau, VE 125, décembre 2009.

– asile.ch, *Riace. Quand accueillir dignement devient un délit*, 15.10.21

CITTÀ FUTURA

L'HUILE DE RIACE – DÉGUSTER ET SOUTENIR

Un des premiers projets mis en place par Mimmo Lucano quand il était maire a été la remise en fonction d'un pressoir à huile qui bénéficie aux habitant-es avant tout, mais aussi à l'association qu'il a créée : « Associazione Città Futura ». Les habitant-es amènent leurs olives pour les presser et les bénévoles de l'association Città futura vont chercher les olives dans les oliveraies non exploitées pour les presser et vendre l'huile. Les bénéficiaires vont à l'association et permettent de continuer à accueillir les gens de passage dans le village.

Pour soutenir l'association

Associazione Città Futura

Banque: Banco Posta (Riace)

IBAN: IT 87 U 0760 11630 000 1023028283

riacecittafutura.org

LIVRE

Les merveilleuses recettes du lieu-dit

Ce livre de recettes est avant tout l'histoire de rencontres. La rencontre entre des femmes venues des quatre coins du monde qui se sont retrouvées au lieu-dit. Pendant 7 ans, nous nous sommes rencontrées, nous avons échangé, nous avons ri et tissé des liens. Ce livre est la rencontre de nos cultures, de nos histoires.

En 2022, nous avons eu l'idée de mettre ensemble nos recettes préférées. Pour cela, nous avons d'abord commencé par la rédaction des recettes pendant les cours de français.

L'occasion de partager nos souvenirs, notre culture, nos traditions. Le moment de découvrir les préférences culinaires de chacune, les habitudes de cuisine, les choix des ingrédients. Puis est venu le temps de l'illustration. Pendant plusieurs semaines, nous nous sommes retrouvées en petits groupes équipés de nos pinceaux, de nos crayons et surtout de notre inspiration. Ces dessins représentent tour à tour les ingrédients, les plats ou simplement l'évocation des recettes. Ce livre est le résultat de plusieurs mois de collaboration, d'efforts communs et de volonté de partage. Nous vous souhaitons un beau voyage et un excellent appétit. *Le comité du lieu-dit* – lelieudit.ch

MIRZA GHASEMI

Soodeh Wilson, Iran

L'histoire de la recette

C'est un plat iranien, qui vient du nord de l'Iran. Certains agriculteurs plantent du thé noir et du riz dans leurs fermes. Généralement, toute la famille travaille à la ferme. Donc quand ils rentrent à la maison, ils doivent cuisiner quelque chose de simple et bon marché. Habituellement, ils ont des aubergines, de l'ail et des oignons dans leur jardin. Ils font du pain eux-mêmes aussi. Pour cette raison, ils ont créé cette recette délicieuse et qui n'est pas très chère. C'est vraiment délicieux et une bonne option pour les végétariens.

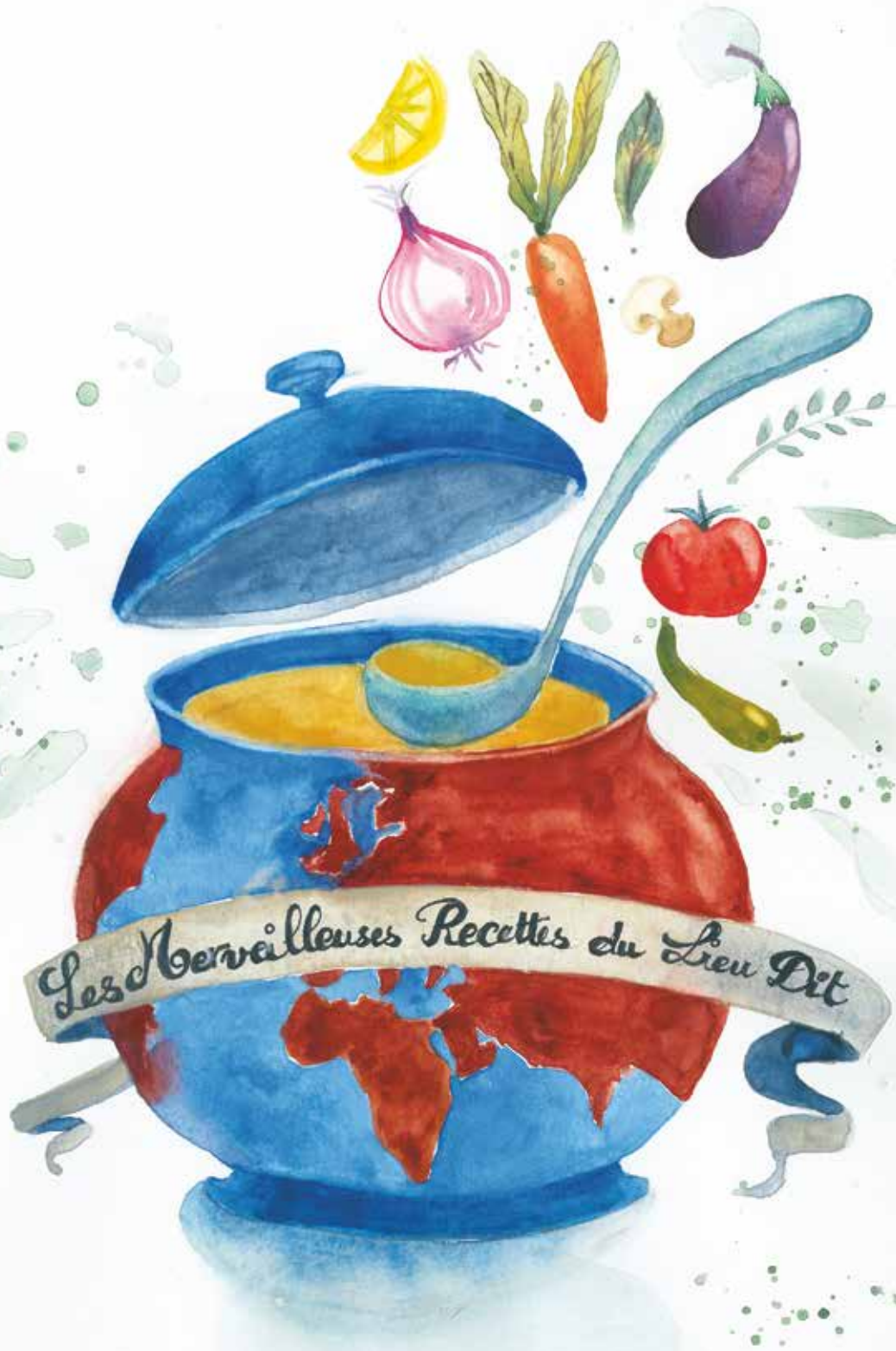
Pour 2 personnes

- 2 aubergines
- 2 gousses d'ail
- 1 oignon moyen

- 1 cuillère à soupe de purée de tomates
- 1 pincée de sel
- 1 pincée de curcuma
- 2 cuillères à soupe d'huile de tournesol

1. Grillez les aubergines entières au four à 180 °C pendant 30 min.
2. Pelez les aubergines et coupez-les en petits morceaux. Mettez-les de côté.
3. Coupez l'oignon et l'ail en petit morceaux et faites-les frire dans la poêle avec l'huile de tournesol jusqu'à ce qu'ils soient dorés.
4. Ajoutez les aubergines coupées, la purée de tomates, le sel et le curcuma sur le tout. Mélangez bien et faites cuire à feu moyen pendant environ 30 min.
5. Servez avec du pain indien ou n'importe quel pain que vous aimez.

Bon appétit !



PROCÉDURE D'ASILE ÉTENDUE L'accès au dossier doit être garanti selon la Constitution

Une expertise du professeur Peter Uebersax (Université de Bâle)¹ mandatée par l'OSAR à la demande de bureaux de consultation juridique (BCJ) cantonaux conclut que « la pratique du Secrétariat d'État aux migrations consistant à n'accorder au représentant légal qu'un bref délai pour consulter les procès-verbaux d'audition est contraire à la Constitution. [L'expert] estime que pendant la période de préparation à l'audition de dix jours (art. 52i OA 1), l'accès au dossier doit être accordé, y compris aux procès-verbaux des déclarations personnelles antérieures.»

Les représentants juridiques étaient en effet dans l'impossibilité de préparer et défendre les requérant-es d'asile pour leur audition, une étape pourtant déterminante dans l'issue de la décision d'asile. Une problématique aux enjeux vitaux que la juriste Karine Povlakic avait soulevée dans ces colonnes, l'illustrant par plusieurs cas concrets². À voir comment le SEM, qui affiche sur sa page vouloir offrir une protection à celles et ceux qui en ont besoin, sera soucieux de respecter la Constitution.

Peter Uebersax, Gutachten zum Akteneinsichtsrecht der Rechtsvertretung von Asylsuchenden im erweiterten Verfahren, novembre 2023 (all.)

Karine Povlakic, Analyse d'une juriste. Quelle représentation juridique en procédure étendue?, Vivre Ensemble n°183 / juin 2021

EXTERNALISATION La délocalisation au Rwanda est illégale selon la Cour suprême britannique

Le plan Rwanda du gouvernement britannique a été enterré par la Cour suprême du Royaume-Uni le 15 novembre 2023. Le projet phare de Rishi Sunak visant à délocaliser la procédure d'asile au Rwanda pour les personnes entrant par voie irrégulière dans le pays a été jugé illégal. Le Rwanda n'est pas un pays sûr confirmer les juges et le risque de renvoi vers leur pays d'origine des personnes expulsées violerait le principe de non-refoulement consacré par le droit international. Les 120 millions de livres sterling déjà versés par Londres à Kigali dans le cadre de cet accord ne serviront pas les objectifs du gouvernement anglais. Si celui-ci a déjà annoncé vouloir passer outre la décision de la Haute Cour, il collectionne pour l'heure les déboires judiciaires, avec la Cour européenne des droits de l'homme qui a ordonné la suspension du vol collectif organisé par Londres en juin 2022 puis l'annulation par la Haute Cour des décisions de refoulement individuelles en décembre de la même année (p. 19).

VIVRE ENSEMBLE

CP 171 / 1211 Genève 8
Tél. 022 320 60 94
vivre.ensemble@asile.ch

Abonnement

20frs/an pour 5 numéros
IBAN CH3809 00000 01200 95841



Abonnez-vous ou soutenez-nous avec TWINT!

Comité de rédaction

Danielle Othenin-Girard (NE)
Marie-Claire Kunz (GE)
Anouk Piraud (GE)
Louise Wehrli (NE/GE)
Marie Bonard (GE)
Camilla Alberti (BE/VD)
Julia Huguenin-Dumittan (NE)

Correctrice

Catherine Forster

Conception graphique

kaliata@l-artichaut.ch

Mise en pages

jennifer@l-artichaut.ch

Rédactrice en chef

Sophie Malka
sophie.malka@asile.ch

Responsable de projet

Comptoir des médias
Elodie Feijoo
elodie.feijoo@asile.ch

asile.ch



Après l'arrivée

BD reportage
CHF 10.-
documentation@asile.ch

Vivre Ensemble, c'est aussi...

- la Plateforme d'information asile.ch
- le Comptoir des médias
- de la sensibilisation dans les écoles (Migr'asile)
- des publications pour lutter contre les préjugés
- des statistiques déchiffrées
- des préjugés déconstruits



Réfugié-es & emploi Au-delà des idées reçues

Brochure et podcasts
À RETROUVER ET TÉLÉCHARGER SUR
ASILE.CH/EMPLOI ET SUR SPOTIFY

Engagez-vous, soutenez-nous, abonnez-vous !

Ou aidez-nous à faire connaître la réalité de l'asile autour de vous,
offrez un abonnement à Vivre Ensemble (20 frs/an, 5 numéros)

Dialogue surréaliste entre une auditrice du Secrétariat d'État aux migrations et une demandeuse d'asile somalienne, lors d'une audition d'asile (déterminante dans la procédure). La requérante explique ses motifs de fuite.

L'AUDITRICE (A) *L'appartenance clanique est très importante dans la société somalienne. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi vous vous êtes mariée sans vous intéresser à l'appartenance clanique de votre époux?*

LA REQUÉRANTE (R) Je me suis mariée par amour. Je lui faisais confiance. Il me rassurait.

A *Vous n'avez appris que plus tard l'appartenance de votre mari, mais vous saviez qu'il venait d'un quartier où habitaient des gens méprisés. J'aimerais comprendre pourquoi vous ne vous êtes pas intéressée un peu plus à l'appartenance clanique de votre mari? Car cela aurait pu avoir une influence sur votre avenir.*

R Vous avez déjà aimé quelqu'un vous? Lorsqu'on aime, c'est comme ça.

Sorry Shakespeare, mais le SEM est d'avis que Roméo et Juliette, ce n'est que dans les livres et en tous cas pas en Somalie.

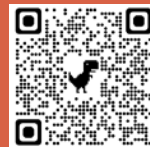
Réponse du SEM à une personne ayant déposé une demande de réexamen de son dossier d'asile. Pour rappel, une telle demande doit se fonder sur des faits nouveaux. Le dossier en question ne contenait jusqu'ici aucun élément médical.

Dans le cadre de votre demande de réexamen, vous vous réferez principalement à l'hospitalisation qui a eu lieu du [xxx] au [xxx] [10 jours] auprès du Service de psychiatrie adulte pour mise à l'abri des idées suicidaires et indiquez que l'état de santé de votre mandant s'est notablement détérioré depuis la décision du [xxx]. À ce sujet, le SEM relève que ni le diagnostic actuel, ni l'hospitalisation citée peuvent être considérés comme des éléments nouveaux décisifs.

À partir de quel stade des idées suicidaires constituent-elle un « élément nouveau décisif » ?

Engagez-vous, soutenez-nous, abonnez-vous !

Ou offrez un an de Vivre Ensemble (20 frs / an) !
Vous contribuerez à mieux faire connaître la réalité de l'asile autour de vous et vous permettrez à notre revue d'élargir le cercle de ses lectrices et de ses lecteurs.



ISSN 2673-8570

